

Accord de Turnberry : **La FEBEA demande le retour à 0 % de droits de douane pour les cosmétiques français exportés vers les États-Unis**

Avec la validation de l'accord de Turnberry par le Parlement européen le 16 juin 2026, les droits de douane appliqués aux produits cosmétiques français exportés vers les États-Unis devraient **remonter à 15 %**. (Ce niveau constitue un plafond, car les droits additionnels américains peuvent varier selon les situations.)

Les droits de douane vers les États-Unis continuent de représenter **un choc majeur pour l'industrie cosmétique française**.

Jusqu'en 2024, les cosmétiques français bénéficiaient d'un droit de douane historique de 0 % vers les États-Unis. Ces droits sont passés à 15 % durant l'été 2025, avant de redescendre à 10% depuis février 2026.

Depuis l'annonce des nouveaux droits de douane américains en 2025, les exportations françaises de cosmétiques vers les États-Unis connaissent un net ralentissement. Si les États-Unis demeurent le **premier marché export** de la cosmétique française, **avec 2,35 milliards d'euros d'exportations en 2025**, les ventes vers ce débouché stratégique **ont reculé de 19 % sur un an**.

Cette tendance s'est poursuivie au **premier trimestre 2026**, avec une nouvelle baisse de **près de 20 %** par rapport au premier trimestre 2025.

Au total, la baisse des exportations françaises de cosmétiques vers les États-Unis représenterait déjà **près de 800 millions d'euros de pertes d'exportations** : 541 millions d'euros en 2025, auxquels s'ajouteraient environ 250 millions d'euros estimés au premier semestre 2026.

« La FEBEA comprend l'importance de placer la relation commerciale entre l'Union européenne et les États-Unis dans un cadre contractuel stable. Mais cette stabilité ne peut pas se traduire par une hausse durable des droits de douane pour un secteur aussi exposé que la cosmétique française. Les signaux d'alerte sont déjà là : les États-Unis restent notre premier marché export, mais les exportations reculent fortement. Nous appelons donc les autorités françaises et européennes à se mobiliser pour obtenir le retour à 0 % de droits de douane pour les cosmétiques français exportés vers les États-Unis », déclare **Emmanuel Guichard**, délégué général de la FEBEA.

À PROPOS DE LA FEBEA

La FEBEA – Fédération des Entreprises de la Beauté – est le syndicat professionnel des fabricants de produits cosmétiques (parfums, maquillage, produits de soin, d'hygiène, de toilette et capillaires). Elle rassemble plus de 300 entreprises, dont **82% de TPE et PME** et 67% d'entreprises **situées en région**.

CONTACTS PRESSE

FEBEA : Audrey Plaud Peauger – apeauger@febea.fr – 06 50 84 49 91
THE DESK : Léonie Kuschnick – leonie@agencethedesk.com – 06 40 55 60 28